



Nos prestations

- Premier conseil (gratuit)
- Concept de mesure
- Concept de monitoring
- Engineering
- Installation
- Mise en service
- Analyse des données
- Action recommandée
- Contrôle d'efficacité

Notre offre

- Signalisation d'alarmes
- Domotique
- Régulation CVCS
- Automatisation / régulation locales
- IoT / Smart Building
- Monitoring / efficacité énergétique
- Maintenance / SAV

Avantages

- Augmentation du confort des installations
- Détection d'un usage non rentable
- Gain d'efficacité énergétique
- Diminution des frais d'énergie
- Respect des exigences Minergie
- Respect du MoPEC des cantons

Monitoring selon MoPEC et Minergie

MoPEC des cantons

Les constructions des catégories III à XII (SIA 380/1) avec une surface de référence énergétique >5 000 m² doivent être équipées d'une automatisation de bâtiment et d'un monitoring énergétique.

Minergie

Les constructions Minergie avec une surface de référence énergétique >2 000 m² (ouvrages neufs et rénovations Minergie avec des interventions majeures dans la technique du bâtiment) de même que les bâtiments Minergie A de toute taille doivent disposer d'un monitoring énergétique.

Équipement obligatoire

- Relevé des données de consommation d'énergie Chaleur, énergies renouvelables, chaleur dissipée, électricité, etc.
- Détermination des données énergétiques PAC + froid
- Relevé des temps de fonctionnement des composants principaux pour la préparation et la répartition CVCFS
- Relevé des températures départ, arrivée et ambiantes en matière de chaleur et de froid
- Représentation de toutes les données sur des périodes: année, mois, jour à un poste central
- Représentation expressive de périodes de référence et de périodes précédentes

